

# LES COMMUNISTES EN

**La nouvelle enquête judiciaire qui vise le Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne pourrait mettre en cause ses dirigeants liés au PCF. PAR EMMANUEL LÉVY**

**L**es eaux usées d'Ile-de-France sont de plus en plus troubles. Déjà visé par une enquête du parquet national financier (PNF) pour les opérations de rénovation de deux de ses usines en 2012 et 2013, pour près de 1 milliard d'euros, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), en charge de gérer les égouts franciliens, vient d'être épinglé pour un autre contrat. Selon nos informations, Michel Cadot, le préfet d'Ile-de-France, a saisi le tribunal administratif pour d'éventuelles irrégularités liées à l'exploitation de l'usine d'épuration de Valenton (Val-de-Marne). Si le contrat a été suspendu le 28 novembre dernier – démarche « très inhabituelle », selon Laurent Obadia, le dircom de Veolia, nouveau partenaire du Siaap –, cela n'a pas suffi au préfet Cadot qui a fait appel de cette décision. Du côté de la préfecture, on considère que le problème est assez important pour procéder à l'annulation de ce contrat et organiser un nouvel appel d'offres. Une démarche qui n'aurait rien d'anodin à quelques semaines des annonces d'Emmanuel Macron quant à ses choix pour le Grand Paris. La refonte de l'organisation territoriale de la région capitale devraient, en effet, faire exploser le deal historique datant des années 60 entre les gaullistes et les communistes et qui demeure



la règle pour la gestion des grandes infrastructures intercommunales.

Les couteaux sont donc tirés. Au Siaap, le plus gros de tous les syndicats intercommunaux en termes de volume de contrats, est le dernier du genre encore présidé par un élu communiste : Belaïde Bedreddine. Mais cet adjoint au maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis) en charge de l'éducation, enfance et petite

enfance n'est pas le seul encarté au PCF : on retrouve également à tous les étages de la direction des proches du parti dirigé par Pierre Laurent.

## IRRÉGULARITÉS

Dans le détail, l'équipement visé par l'enquête est un des plus importants d'Ile-de-France. L'usine Seine

# EAUX TROUBLES

France. *Le Siaap détient 40 % de la Semop, préside son conseil d'administration, est membre du comité de direction mensuel et des réunions hebdomadaires* » (*Les Echos* du 18 septembre). Autre particularité : l'offre de Veolia était de 37 millions (10%) plus chère que celle de Suez...

Ce n'est pourtant pas ce point qui a retenu l'attention des juges du tribunal administratif de Paris. Dans une ordonnance rendue le 15 novembre, ils ont suspendu le contrat du fait de la présence d'une clause, dite « Molière », interdite par le gouvernement depuis avril. Ils ont également relevé une erreur de pure forme sur la personne morale qui devait signer le contrat. Rien de très grave jusque-là. Sauf qu'un second mémoire produit lors de l'audience du 15 novembre révèle des éléments autrement problématiques. Le préfet souligne en effet qu'il « *existe un doute sérieux quant à la légalité de ce marché* ». Il dénonce, par exemple, « *les visites complémentaires de l'usine Seine amont effectuées par la société Veolia Eau-Compagnie générale des eaux* », qui auraient avantagé l'entreprise. Ou encore que « *le conseil d'administration du Siaap a méconnu l'étendue de sa compétence, en ne se prononçant pas sur le montant exact du marché public en cause* ». Enfin, tout aussi grave, la préfecture nous a confirmé qu'il existait des doutes concernant la légalité du « *changement des conditions de la mise en concurrence initiale après le choix de l'attributaire* ». Bref, des éléments constitutifs du délit de favoritisme.

« *Ce mémoire ne fait que reprendre les moyens invoqués par Suez* », se défend Xavier Matharan, l'avocat du Siaap – sous-entendant que le préfet aurait fait un copier-coller des documents de Suez... Des accusations lourdes à la hauteur

de l'affrontement qui a eu lieu lors de l'audience du 13 novembre où étaient réunis des connaisseurs des arcanes politiques autant que du droit public... Côté Suez était présent Frédéric Salat-Baroux, ancien secrétaire général de l'Élysée sous Chirac, et, côté Veolia, Emmanuelle Mignon, ex-directrice du cabinet de

---

## DANS LE CONTRAT D'EXPLOITATION DU SITE DE VALENTON, LA PRÉFECTURE SOUPÇONNE UN DÉLIT DE FAVORITISME.

---

Nicolas Sarkozy. Lors de ce débat, l'avocat du Siaap, ex-magistrat et conseiller ministériel, a logiquement contesté tout problème de légalité, qualifiant Suez de « *mauvais perdant* ». Selon lui, la différence de prix – de près de 40 millions d'euros, soit plus de 4 € pour chacun des 9 millions des usagers franciliens –, serait simplement le résultat d'un dumping de la part de Suez. Des arguments qui ont donc semblé convaincre les juges administratifs puisque ceux-là ont choisi de mettre entre parenthèses le contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, le temps pour le Siaap de remédier aux irrégularités constatées. L'avocat du Siaap, qui pensait pouvoir en rester là, n'a donc guère apprécié le second mémoire et l'appel du préfet en début d'année.

### COUP DE BALAI

La dénonciation d'un contrat de délégation de service public (DSP) n'est pas une première pour >



amont à Valenton, gérée par Suez, est finalement tombée dans l'escarcelle du grand concurrent, choisi fin juin par la commission d'attribution du Siaap. Le contrat (397 millions d'euros sur douze ans) a été remporté notamment grâce à « *une gouvernance de la Semop [la structure qui gère l'usine] associant étroitement le Siaap, fait valoir Frédéric Van Heems, le patron de Veolia Eau*



➤ Michel Cadot. En 2014, alors en poste à la région Paca, il avait saisi la chambre régionale des comptes sur plusieurs DSP. Trois ans et une instruction sous l'autorité du PNF plus tard, les effets sont explosifs. Après la perquisition du siège de Veolia en avril dernier, Martine Vassal, présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône et conseillère municipale de Marseille chargée du dossier de l'eau, et Loïc Fauchon, patron de la Société des eaux de Marseille (SEM), filiale de Veolia, ont passé la journée du 22 juin 2017 en garde à vue. Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a aussi été entendu.

En portant l'affaire du Siaap

devant le tribunal administratif plutôt que devant une chambre de comptes, comme ce fut le cas à Marseille, laquelle rend son rapport au moins dix mois plus tard, Michel Cadot a choisi une autre stratégie. Il s'agit bien de faire capoter le contrat. Déjà inhabituelle, la démarche du préfet constitue une rupture radicale, tant sur le fond que sur la forme. Sur la forme : jamais un préfet n'a attaqué avec autant de virulence un contrat de DSP. Ordinairement, cela se règle très en amont, se négocie dans les couloirs. Pas dans cette affaire. Car, sur le fond, il s'agit d'envoyer un signal à l'ensemble des acteurs en Ile-de-France. « Emmanuel

Macron, à travers son préfet, envoie un message : la réforme du Grand Paris fera fi des grands et petits arrangements d'avant », explique à Marianne un bon connaisseur de ces dossiers dans la région capitale. Avec le projet du Grand Paris et ses 40 milliards d'euros d'investissements, les arrangements conclus passent pour des entraves. Ils avaient contribué à forger les équilibres politiques et économiques de la métropole, il s'agit désormais de les ramener à leur réalité : vieillots et nus. Les grandes lignes du projet de Michel Cadot, qui ont fuité dans *le Monde* en toute fin d'année, traduisent d'ailleurs ce nouvel équilibre, avec notamment la suppression des trois départements de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine). De son côté, la Cour des comptes a récemment rendu public un rapport appelant lui aussi à un sérieux ménage au sein de « 768 syndicats de toute nature sur le territoire de la région Ile-de-France ». Conséquence, à la faveur du Grand Paris, d'autres acteurs se sentent pousser des ailes, capables de prendre le relais de ce qu'ils désignent comme le vieux monde. Avec la perspective de mettre la main sur les grands syndicats de communes en charge de gérer les infrastructures d'eau, de gaz, d'électricité, de transports, ou encore des déchets, véritables vaches à lait dans les petits et grands arrangements de la région. A commencer par le très puissant Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), actuellement dirigé par André Santini, maire UDI d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) pour la droite, et évidemment le Siaap. « Les communistes qui ont encore le pouvoir au Siaap, grâce à l'appui des LR, ont bien compris que le vent tournait. Le contrat de Valenton constituait une de leurs dernières cartouches de négociation, avant que le rideau ne se baisse définitivement. Malgré l'enquête sur les affaires de 2012, ils ont fait feu de ce dernier coup. Même s'ils savent que parmi les

**LES JUGES DU PÔLE FINANCIER ONT MIS LE TURBO APRÈS QUATRE ANS DE PETITS PAS. ILS ONT LANCÉ EN JUIN DEUX VAGUES DE GARDES À VUE.**

## À TRAVERS CETTE AFFAIRE, MACRON ENVOIE UN MESSAGE CLAIR : LE GRAND PARIS FERA FI DES GRANDS ET PETITS ARRANGEMENTS D'AVANT.

leurs il y a de l'évaporation entre ce qui entre et ce qui est versé », assure un des acteurs du système.

### LE PARQUET DANS LA DANSE

Désormais, le parquet financier, qui a eu à connaître des démarches du préfet contre le contrat de l'usine de Valenton attribué à Veolia, pourrait à son tour entrer dans la danse. Avec, en ligne de mire, le syndicat et ses dirigeants majoritairement encartés au PCF. Dans la première affaire de 2012-2013, les juges d'instruction du pôle financier ont finalement mis le turbo après quatre ans de petits pas. Ils ont lancé en juin deux vagues de gardes à vue. Résultat : une dizaine de personnes ont été entendues, dont un ancien directeur général du Siaap, Daniel Duminy, ex-cadre du Parti communiste et PDG de la société Satelec,

prestataire du syndicat. Les deux juges ont même procédé à une première mise en examen pour « corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, détournements de fonds public, entente et abus de bien sociaux ». Egalement entendu, Jacques Olivier, DG du Siaap depuis 2010. Un joli recasage : il était auparavant DG de la caisse centrale d'activités sociales d'EDF-GDF, éclaboussée par une affaire de détournement de fonds au profit du PCF et de la CGT qui a abouti, en 2014, à une douzaine de condamnations. Lors de la visite d'Edouard Philippe, en juin dernier, sur l'un des sites du Siaap, le cabinet du Premier ministre a gentiment fait savoir que la présence de Jacques Olivier n'était pas souhaitable... Ambiance. Cette seconde affaire ne devrait pas réchauffer l'atmosphère. ■ E.L.

LES BÉNÉFICES DE VEOLIA EAU.



## MENACE AMÉRICAINE

Corruption ? Le mot ne sera jamais prononcé. Il n'en reste pas moins que, dans ces épais contrats de commandes publiques, par l'entremise de grands syndicats, comme ceux d'Ile-de-France, de Marseille ou ailleurs dans le monde, les « reversements » sont encore la règle. Qu'ils prennent la forme d'emplois ou de commandes à des cabinets d'études plus ou moins fictifs, ou de la bonne vieille méthode moins sophistiquée de la valise de cash dans les

pays émergents. Aussi, la reconfiguration en Ile-de-France n'est-elle pas le seul facteur à prendre en compte pour les deux multinationales que sont Suez, filiale d'Engie, et Veolia. La stratégie américaine d'extraterritorialité, visant à taper toutes les sociétés commettant des infractions pour corruption, même hors de sa juridiction - comme ce fut le cas pour BNP Paribas ou Alstom, et probablement dans un proche avenir pour Airbus -, pourrait, elle aussi, avoir toute sa

place. Suez, encore très présent aux Etats-Unis, et donc plus exposé, pourrait avoir reconsidéré sa capacité de négociation avec les petits arrangements LR et PCF franciliens. Tandis que Veolia, absent du marché nord-américain, pourrait se sentir à l'abri, malgré les récents soupçons de corruption en Roumanie. Pas sûr que cette stratégie soit gagnante. En septembre, le voyage d'Antoine Frérot, patron du groupe, aux Etats-Unis avait officiellement comme but un road show, visant

à faire le tour des fonds d'investissement en vue de promouvoir l'action Veolia, comme le groupe l'a présenté. Ne s'agissait-il pas plutôt, comme certains le murmurent, de répondre, à New York, aux interrogations de la SEC, le gendarme de la Bourse, et, à Washington, à celles du ministère de la Justice sur le contrat d'Apa Nova Bucuresti, la filiale roumaine du géant tricolore de l'eau et des déchets, accusée de corruption, comme l'a dévoilé notre confrère *le Point* ? ■